

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
- VU le Décret N°106/PR du 30 mars 1967, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°215/PR du 16 mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU les nécessités de service ;

le Conseil des Ministres entendu,

D É C R É T E :

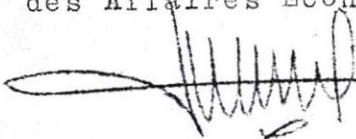
Article 1er - Mr Damien d'ALMEIDA, Assistant de 1ère classe, 2ème échelon, de l'I.R.A.D., est nommé Directeur-Adjoint des Archives Nationales.

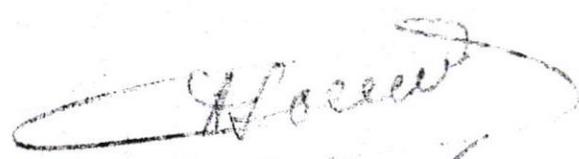
Article 2 - Le présent décret qui a effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 5 Mai 1967

par le Président de la République,

le Ministre des Finances et  
des Affaires Economiques,

  
Bertin BORNA

  
Général Christophe SOGLO

Ampliations : PR 4 - CS 6 - SGG 4  
Ministères 10 - DGAJL 2 - DP 4 -  
Archives Nationales 4 - IAA 1 -  
Gde.Chanc. 1 - Intéressé 2 - DI 2  
DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4 -  
JORD 1.